

viennent. Le gouvernement est résolu à assurer la présence d'un secteur tertiaire dynamique, adapté aux besoins de tous les Canadiens, et il consulte les fournisseurs de services et d'autres parties intéressées pour établir les priorités du Canada à cet égard. Nous avons également entrepris des consultations au sujet des dispositions détaillées de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), comme le suggère la recommandation 22. Ces consultations permettent de recueillir des renseignements d'une importance critique sur les principaux marchés d'exportation, sur les méthodes de prestation des services, sur divers aspects des déplacements des personnes et sur les obstacles au commerce.

« Plus de gens comprennent maintenant que l'exportation soutient et crée des emplois à Sudbury. »

James Marchbank,
chef de la direction,
Science North,
Sudbury (Ontario)

Le gouvernement appuie la recommandation 23, dans laquelle le Comité affirme que le processus de consultation devrait comprendre la discussion de questions particulièrement délicates (telles que la santé, l'éducation et les transports), de l'harmonisation des exigences des différentes provinces ainsi que des engagements des autres pays en matière d'accès aux marchés. Dans le cadre de ces discussions, le gouvernement s'emploiera à poursuivre un objectif clairement défini et établi de longue date, à savoir la nécessité de préserver la liberté d'action du Canada à l'égard des services qui revêtent une importance stratégique pour la réalisation des grandes priorités du pays. Le gouvernement continuera de veiller à ce que tout changement apporté à la façon dont les engagements sont établis maintienne les niveaux de libéralisation actuels et ne compromette pas la possibilité de libéraliser le secteur des services encore davantage.

Vu le caractère complexe des négociations relatives au commerce des services, le gouvernement appuie la recommandation 24, selon laquelle il importe de bien comprendre les liens réciproques qui existent entre les divers sous-secteurs du secteur des services au moment de définir la position qu'il doit adopter à leur égard dans les négociations. Le gouvernement doit tenir compte de la multiplicité et de la complexité de ces liens lorsqu'il consulte les divers intéressés, et il doit aussi veiller à

